



Titre de sejour salarié avec une promesse d'embauche

Par **alimsa**, le **22/09/2009** à **00:16**

Bonjour,

je suis en france depuis 5 ans en situation irreguliere j'ai eu 3ans de vie commune avec une francaise durant cette periode je n'ai pas eu l'occasion de demander un titre de sejour le motif est que je ne prouve pas l'entrée regulière sur le territoire francais.Pour vivre j'ai travaillé avec une fausse identité dans une entreperise du CAC 40.Suite à une interpellation par la police j'ai eu à faire la prison pour usurpation d'identité.Sorti de prison j'ai fait l'objet d'une OQTF.Aujourd'hui mon employeur souhaite me reintegrer dans l'entreprise en delivrant une promesse d'embauche et en s'engageant à payer la redevance à l'ANAEM pour un salarié etranger en CDI.

Je me trouve dans cette situation delicate du fait que je n'ose pas me presenter à la prefecture par crainte d'une interpellation même si l'OQTF à déjà expirée.Mon employeur maintient toujours le poste qui m'est destiné et je ne sais plus quoi faire.

Merci de votre aide.

Par **anais16**, le **27/09/2009** à **18:32**

Bonjour,

la régularisation par le travail est quasiment impossible à obtenir.

Il faut:

-être en France depuis au moins 5 ans

- justifier d'au moins 12 mois de fiche de paye sur les 18 derniers mois
- si emploi en tension (voir liste des 30 métiers en tension)
- en théorie, exclusion des algériens et tunisiens

Si votre employeur tient vraiment à vous, alors faites plutôt une procédure d'introduction de travailleur étranger en France; en supposant un retour au pays.

Qu'il dépose le dossier à la DDTEFP, si le dossier est accepté alors vous obtiendrez un visa long séjour "salarié".

Ce qui joue en votre faveur: un métier particulier qui semble être qualifié

Ce qui joue en votre défaveur: un casier judiciaire (toute demande de titre de séjour peut être refusée pour motif d'ordre public, et la préfecture est intransigeante sur ça)

Par **alimsa**, le **28/09/2009** à **15:29**

Merci Anais

Le retour au pays n'est pas envisageable dans la mesure que j'ai lutté contre le retour forcé après 20 jours passés dans un centre de rétention. J'avais l'idée d'une régularisation par le travail vu que je suis qualifié avec un travail déclaré et satisfaisant pendant 2 ans dans l'entreprise.

Cordialement.

Par **alimsa**, le **26/11/2009** à **00:34**

Bonjour

Je relance le débat enfin d'avoir plus d'orientations au sujet de la régularisation de 1000 sans papiers annoncée par le Ministre de L'Immigration. Dans son discours du 25 Novembre 2009 il a fixé 5 critères qui sont une durée de 5 ans pour la durée de séjour sur le territoire, l'exercice d'une activité professionnelle salariée déclarée, une ancienneté supérieure ou égale à 12 mois, une promesse d'embauche en CDD ou CDI d'une durée supérieure à 12 mois et l'intégration du demandeur. Je réponds aux 5 critères sans oublier que je possède un casier judiciaire suite à une condamnation.

Mon employeur est prêt à m'embaucher du moment que je possède un titre de séjour avec une autorisation de travail.

Est-ce que je me présente à la préfecture pour solliciter ma régularisation?

Merci de votre aide.

Par **anais16**, le **27/11/2009** à **11:44**

Bonjour Alimsa,

dans ce discours, le ministre n'a fait que rappeler les conditions antérieures que je vous avais déjà communiquées.

Tout cela montre bien qu'il ne suffit pas d'avoir une promesse d'embauche pour demander

une régularisation par le travail.

Pour ce qui est de votre cas personnel, même si vous répondez à tous les critères, sachez que pour toute délivrance de titre de séjour le préfet peut refuser pour raison d'ordre public. Si vous avez un casier judiciaire, le préfet pourra vous refuser tous les titres de séjours que vous pourriez demander.

Je vous conseille de voir avec votre avocat car il peut y avoir prescription et vous pourriez éventuellement demander que vos délits passés soient effacés.

Renseignez vous bien avant d'aller en préfecture...

Par **maddy6**, le **28/11/2009 à 13:32**

Bonjour,

Je travaille dans l'hôtellerie comme Réceptionniste et veilleur de nuit depuis des années declares et j'ai déposé ma demande pour régularisation maintenant le DDTEFP ma refuse l'autorisation de travail disant que l'hôtellerie n'est pas un métier en tension!! Maintenant j'ai un délai de 2 mois pour faire un recours je suis un peu perdu aidez moi!!

Par **alimsa**, le **28/11/2009 à 20:18**

Merci Anaïs

Ce forum est un plateau d'aide et de partage d'idées donc le débat doit être constructif et respectueux. Je me casse pas la tête Mouloudi je te serai reconnaissant que vous évitiez de tenir des propos de ce genre.

Je tiens à remercier les fondateurs de ce forum surtout ceux qui répondent à nos questions.

La préfecture a donné suite à la lettre de mon avocat. ce dernier refuse de me donner la réponse de la préfecture suite à désaccord pour la règlement de ses honoraires. Toutefois comme vous le conseillez Anaïs je vais me renseigner au près de mon avocat.

Cordialement,

Alimsa

Par **anais16**, le **30/11/2009 à 16:01**

Bonjour,

Maddy6: il est vrai qu'il aurait fallu vérifier si votre emploi était dans la liste des métiers en tension avant de faire une demande de régularisation.

Vous avez 1 MOIS (et non pas deux) pour faire le recours. Cela doit être précisé à la fin de la lettre de refus de la préfecture.

Maintenant, soit vous faites le recours avec un avocat, soit vous demandez l'aide juridictionnelle pour avoir un avocat gratuit, soit vous ne faites pas de recours en sachant que

l'OQTF est exécutoire pendant un an.

Alimsa: votre avocat n'a pas le droit de refuser de vous donner la réponse de la préfecture.
Vous pouvez en demander un duplicata à la préfecture.
Attention aux délais de recours!!!

Par **maddy6**, le **01/12/2009 à 00:07**

bjr,
Merci pour votre réponse pour dire j'ai tjrs pas de réponse de préfecture et j'ai un RDV le 14/12 à la préfecture c'est la DDTEFP a envoyé la réponse! Dans la courrier c'est marqué que j'ai deux mois de délai pour faire un recours!!

Par **Bouba**, le **06/04/2012 à 18:34**

Bonjour,

J'expose mon problème ;

J'ai un refus de titre de séjour après études et aussi un refus du recours gracieux .J'ai besoin d'un casier judiciaire est-ce que étant en situation Irrégulière depuis cinq mois je peux demander ce titre de séjour ??

Par **Nournoura**, le **23/03/2014 à 19:05**

Bonjour ! je suis en France cela fait maintenant 6 ans j'étais étudiante et on m'a retiré la carte de séjour je voulais re de pauser pour régularisation salariée comme j'avais vue sur internet pour la circulaire Vals alors ma question est, pensez-vous qu'avec une promesse d'embauche et en justifiant ma présence sur le territoire depuis 5 ans avec le 30 fiche de paie je peux obtenir une carte de séjour ? merci de votre réponse

Par **amott**, le **22/04/2014 à 21:10**

Bonjour ,apres une demarche par pole d,emploi pour une poste de travaille dans m'a Ste
Reponse ,pas de candidat, par contre j'ai eu un candidat etranger d,origine marocaine avec u
experiance favorable,mais pas de la carte de travaille,une visa et ebergement chez sa mere
Quelle le deumarche

Par **hedisehli**, le **27/09/2014 à 16:29**

j'ai 8 ans en france j'ai travail pandan 3 ans declaré avec ma carte de sejour de maladi et aprer j'ai geri de ma maladi . et comme ils en retirer ma carte je veux savoir comment je peux faire pour regulier ma sutuastion avec un promece d'imboche et compri j'ai tous les fiche de payes

Par **badria**, le **13/11/2014** à **21:05**

Bonjour je suis France depuis le 19 mai 2012 avec mon marie j'ai 3 enfants 1 née en Algérie et 2 née en France .et les 2 premier il sont scolarisé depuis 2012 .mon père il était un ancien combattant Il rentrer en Algérie définitif . j'ai 5 frère et soeur ici en France 2 nationalité française et 3 résidence de 10ans et j'ai une promesse d'embauche Moi et mon mari .j'ai perdu mes 2 prent et mon grand frère en 2013 en Algérie et j'ai des preuves j'ai person la bas Ace que j'ai un espoir pour avoir la carte de séjour

Par **patriciomanoka**, le **13/07/2015** à **13:14**

j suis mrs manoka patrick j ai 29 ans ,j suis en france depuis le 10 juin 2012,j,avais fait une demande d,asil mais sa n, a pas tenue depuis 2014 et on m ,avait une oqtf depuis 19 juillet 2014 mais je un enfant de 8 mois que sa maman a une autre anfant qui est francaise qui a 3 ans est demi ,coment je peut faire le demarche pour demande un titre de sejour donc ce sa mon probleme

Par **serge camille**, le **04/09/2015** à **14:54**

bonjour

je m'appelle serge, j'ai 24 ans et je suis en France depuis le 07 juillet 2012 pratiquement 3 ans déjà, mes parents et mes 4 soeurs dont 3 qui sont nées ici y vivent aussi toute possèdent leurs carte de résidentes.

j'aimerais savoir si ma situation familiale ainsi que la promesse d'embauche que je possède pourrait me permettre à obtenir un titre de séjour auprès de la préfecture?

cordialement!

Par **sami75**, le **10/12/2016** à **18:23**

Bonsoir je mappelle sami je suis en france depuis /09/2011. jai mes preuve deuit mon arriver en france le compe postal mes declation impot aide medical et les autre preuve . Jai une promesse d'emboche . Est ce que je peut déposer mon dossier de regularisation . Merci .